

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
02/5/16
DOSSIER N°7308**

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE AGRICOLE -
SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Patrice MORANCAIS
Marie-France GALBRUN à Isabelle PENICAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Eric BODEAU
Jean-Jacques LOZACH à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Hélène PILAT à Thierry GAILLARD
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE AGRICOLE -
SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2026-02/5/16 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de **1 800 €** détaillé ci après :

- **1 000 €** concernant l'organisation de foires-concours de droit privés :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	SUBVENTION SOLLICITÉE EN 2026	DÉCISION
Association des Border Collie (ACBC)	Organisation du Championnat de France de Chiens de Troupeau, en septembre 2026 sur les communes de Lavaveix les mines et Moutier d'Ahun	Non précisé	Aucune	1 000 €	1 000 €

- **800 €** concernant l'organisation de Comices Agricoles :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	SUBVENTION SOLLICITÉE EN 2026	DÉCISION
Comice Agricole Canton de Felletin (Commune de Croze en 2023 et Poussanges en 2025)	Accompagnement financier pour l'organisation des Comices Agricoles du 23 septembre 2023 à Croze et du 6 septembre 2025 à Poussanges	Non précisé	Aucune	2x400 € = 800 €	800 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental :

- Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 6312.- Sous compte Foires concours Organismes Privés
- Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 6312 – Sous compte Subvention comices

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET